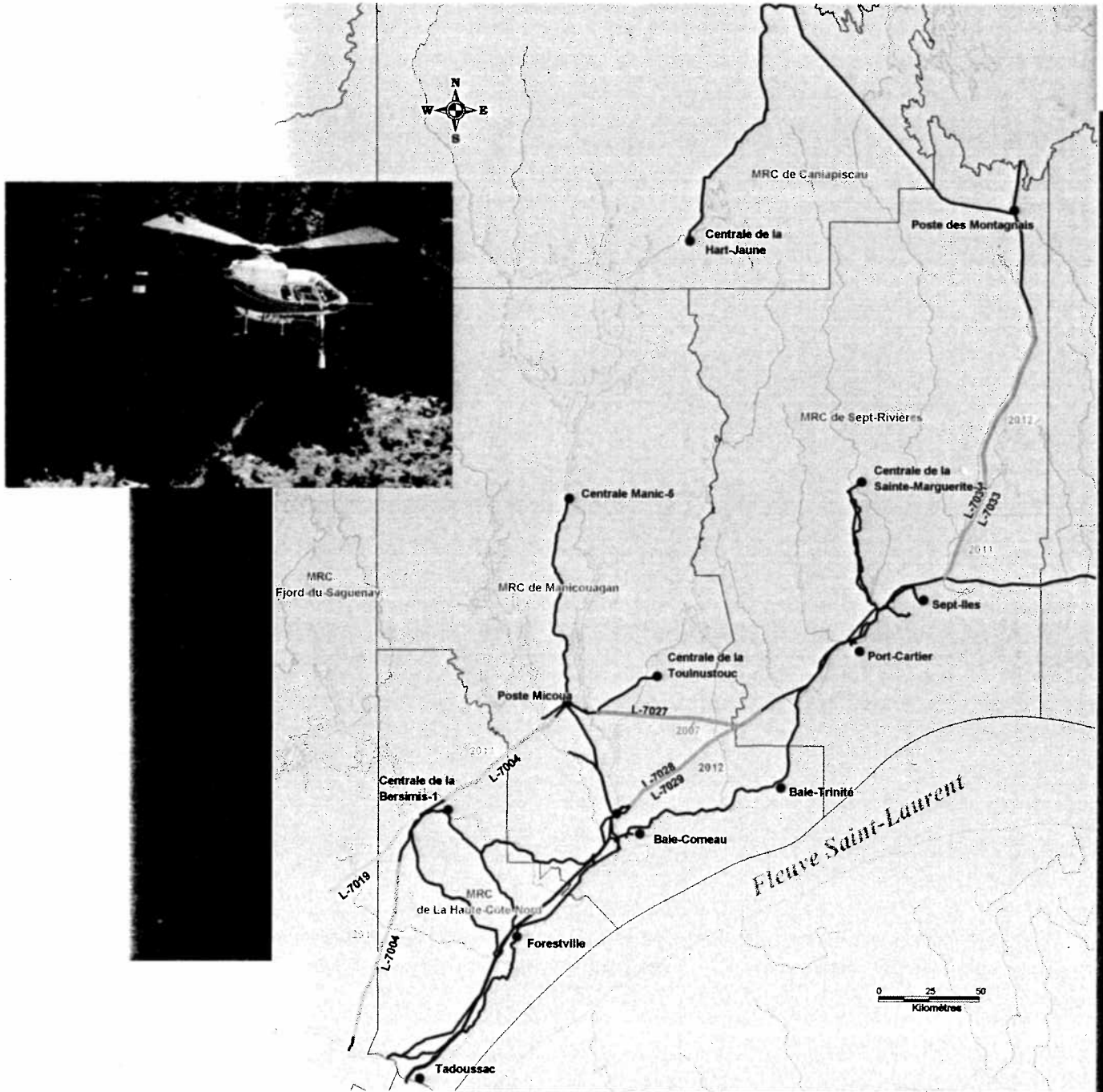


# Poursuite du programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord – 2007-2016



## Description du projet

Le programme de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie prévoit essentiellement deux types d'interventions : l'emploi de modes d'intervention mécaniques (coupe manuelle ou mécanisée) et l'emploi de modes d'intervention sélectifs faisant appel à des phytocides. S'ajoutent parfois des aménagements compatibles, comme la plantation d'arbres de Noël, l'aménagement de pistes cyclables, etc. De façon générale, sur l'ensemble du territoire de la province, Hydro-Québec TransÉnergie a recours à la coupe dans 70 % des cas, et à l'application sélective de phytocides dans 30 % des cas.

Dans les emprises de lignes qui sont situées dans des régions isolées, en terrain fortement accidenté et difficile d'accès, Hydro-Québec TransÉnergie privilégie la pulvérisation aérienne de phytocides au moyen d'un hélicoptère, dans la mesure où ce type d'intervention est acceptable du point de vue environnemental.

Tous les travaux annuels, en plus de l'étude d'impact, sont précédés d'une évaluation environnementale qui permet de recenser les éléments sensibles du milieu, soit principalement les plans d'eau, les habitats fauniques, les bassins d'alimentation en eau, les résidences secondaires de loisir, etc.

## Objectifs et justification

Depuis 1994, Hydro-Québec TransÉnergie a mené plusieurs opérations de pulvérisation aérienne de phytocides dans certaines emprises de lignes de transport d'énergie électrique situées sur la Côte-Nord (région Manicouagan). Ces applications ont été autorisées à la suite d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement amorcée en 1988, qui comportait une audience publique. Quatre décrets autorisant les travaux ont été adoptés par le gouvernement du Québec : trois d'une durée d'un an en 1994, en 1995 et en 1996 et un d'une durée de sept ans en 1997. Hydro-Québec TransÉnergie souhaite procéder à des opérations de même nature et dans les mêmes sections d'emprise durant une période qui s'étendrait de 2007 à 2016.

La maîtrise de la végétation dans les emprises du réseau de transport électrique implique des travaux récurrents et répond à trois grandes nécessités :

- Éviter les incidents. Étant donné que les conducteurs utilisés dans les lignes de transport d'électricité ne sont pas isolés par une gaine protectrice, il importe de maintenir un dégagement sécuritaire entre la végétation et les conducteurs de manière à éviter qu'un arc électrique se produise entre la ligne et le sol.
- Faciliter l'accès aux lignes. Les travailleurs chargés de l'inspection, de l'entretien et de la réparation des équipements doivent être en mesure d'accéder aux installations rapidement et en toute sécurité.
- Protéger les lignes contre les feux de forêt. En réduisant la hauteur et la densité de la végétation dans les emprises, on réduit le risque que les flammes d'un éventuel incendie atteignent les lignes. On réduit également le risque de propagation des flammes en cas d'incendie provoqué par un bris d'équipement.

### Emprises à traiter entre 2007 et 2013

Année	Circuit	Bloc	Portée	Longueur (km)	Superficie à traiter (ha)
2007	7 027	4	220 à 358	69,7	330
	7 027	3	185 à 219	15,7	275
2009	7 019	1	194 à 293	48,3	305
2010	7 004	2	241 à 278	20,3	155
	7 004	2	304 à 385	43,2	275
2011	7 031	1	270 à 350	38,8	925
	7 031	2	351 à 369	8,8	115
	7 031	3	370 à 398	12,5	195
	7 033	1	341 à 357	8,7	55
2012	7 028	3	195 à 348	64,9	770
	7 031	1	101 à 269	79,4	1 330
2013	7 004	1	19 à 144	67,9	765
<b>Total :</b>					<b>5 495</b>

*Note : Le choix définitif des emprises à traiter en 2014, en 2015 et en 2016 sera déterminé ultérieurement, en fonction de l'évolution de la végétation qui sera présente dans les emprises des circuits mentionnés ci-dessus.*

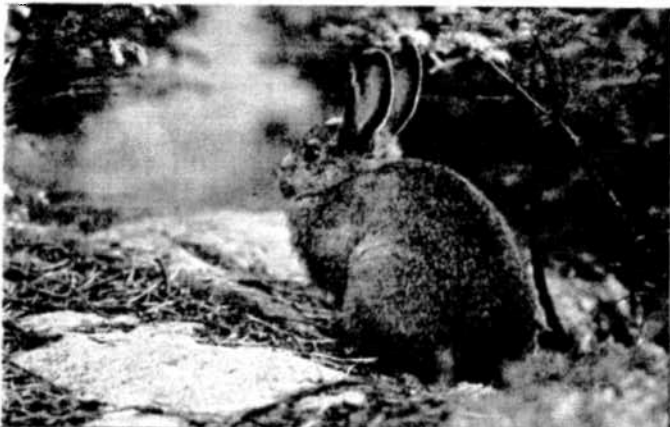
Tous les éléments sensibles sont protégés par des mesures appropriées, notamment l'établissement de zones tampons où la végétation est maîtrisée par des moyens mécaniques, sans recours aux phytocides. De plus, Hydro-Québec TransÉnergie applique le concept de maîtrise intégrée de la végétation, se conformant ainsi aux orientations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en ce qui concerne l'utilisation de pesticides. Il s'agit en somme d'appliquer le bon mode d'intervention, au bon endroit et au bon moment. Par ailleurs, les mesures d'atténuation qui sont préconisées par Hydro-Québec TransÉnergie sont soit équivalentes, soit supérieures aux mesures prescrites dans le Code de gestion des pesticides. Ce nouveau règlement, adopté en avril 2003 par le gouvernement du Québec, précise les modalités d'utilisation des pesticides au Québec.

Les travaux envisagés par Hydro-Québec TransÉnergie visent une superficie maximale de 5 500 hectares (ha), sur une période qui s'échelonne de 2007 à 2016. Les sections d'emprise ciblées sont les mêmes que celles qui ont été traitées entre 1994 et 2004.

Toutefois, en raison de l'implantation progressive d'une végétation compatible, la superficie visée est passée de 7 500 ha à 5 500 ha. Cette réduction notable des superficies à traiter est surtout attribuable à la constitution d'un couvert végétal composé de plantes basses compatibles avec l'exploitation du réseau, résultant d'une application sélective de phytocides.

Hydro-Québec TransÉnergie a utilisé avec succès pendant dix ans la pulvérisation d'un phytocide au moyen d'un hélicoptère guidé par GPS et volant à basse altitude. On utilisera le même phytocide que précédemment, soit le Tordon 101 (DowAgroScience), car ce produit sélectif et biodégradable constitue le moyen le plus efficace pour maîtriser les espèces d'arbres visées et favoriser l'établissement d'une végétation compatible.

Les décrets adoptés par le gouvernement du Québec depuis 1994 imposaient plusieurs conditions à Hydro-Québec TransÉnergie au chapitre, notamment, de la documentation des travaux de pulvérisation et de la protection des éléments sensibles du milieu. Hydro-Québec TransÉnergie a respecté en tous points ses obligations et déposé chaque année des rapports d'exécution des travaux ainsi que les études environnementales connexes. Les résultats de ces études permettent de conclure que les travaux ont été réalisés avec succès.



## Description du milieu

Pour les dix prochaines années, Hydro-Québec TransÉnergie envisage la pulvérisation aérienne de phytocides sur le quart de la superficie des emprises de lignes de la Côte-Nord, soit moins de 4 % de la superficie totale de toutes ses emprises au Québec.

Le territoire visé correspond approximativement à la région administrative de la Côte-Nord ; le projet touche particulièrement les MRC de La Haute Côte-Nord, de Manicouagan, de Sept-Rivières et du Fjord-du-Saguenay (région Saguenay) ainsi que les communautés de Betsiamites, d'Essipit et de Uashat-Maliotenam.

On ne trouve aucune résidence principale dans les endroits où passent les emprises visées par la pulvérisation aérienne, la population de la Côte-Nord étant essentiellement concentrée le long du littoral. Les lieux sont difficiles d'accès, accidentés et éloignés de toute agglomération.

## Principales répercussions appréhendées

La principale répercussion de ce type de travaux est la modification du couvert végétal existant à l'origine. L'objectif du programme d'intervention consiste à remplacer des arbres de faible hauteur par des arbustes et des plantes herbacées qui coloniseront progressivement les emprises de lignes.

Les suivis qui ont été réalisés depuis 1994 sur les sites des travaux montrent que les éléments environnementaux n'ont pas été perturbés. Les éléments sensibles qui ont fait l'objet de mesures de protection ont été respectés dans une proportion supérieure à 99 %. On parle essentiellement ici de ruisseaux, de rivières et d'autres types de plans d'eau.

Suivant la méthode de pulvérisation aérienne employée par Hydro-Québec TransÉnergie, les phytocides n'ont pas d'effets nuisibles sur la faune. Il est à noter que les phytocides utilisés ne s'accumulent pas dans la chair des animaux et ne contaminent pas la chaîne alimentaire.

Enfin, étant donné la faible toxicité des phytocides utilisés et les faibles risques d'exposition de la population et des travailleurs, on peut conclure que les travaux envisagés ne présentent pas de risques pour la santé humaine.

L'étude d'impact réalisée en 1992 reposait principalement sur des connaissances théoriques et portait sur tous les impacts potentiels. La présente étude d'impact tiendra compte des connaissances acquises lors des travaux, qui se déroulent depuis une dizaine d'années, et traitera des impacts pertinents.

## Participation du milieu d'accueil

Hydro-Québec TransÉnergie tiendra des rencontres d'information et d'échange durant la préparation de l'étude d'impact sur l'environnement afin, d'une part, de présenter le bilan des travaux exécutés depuis 1994 et, d'autre part, de prendre connaissance des préoccupations du milieu pour en tenir compte dans l'élaboration du projet.

## Calendrier des activités

Hydro-Québec TransÉnergie dresse actuellement le bilan des travaux de pulvérisation aérienne de phytocides réalisés depuis 1994 afin de l'inclure dans l'étude d'impact qui sera déposée auprès des autorités gouvernementales compétentes en 2006 en vue d'obtenir les autorisations nécessaires en 2007.

Si l'entreprise obtient les autorisations voulues, les travaux de pulvérisation aérienne de phytocides pourraient débuter durant l'été 2007. Les travaux se dérouleront exclusivement durant la période estivale, soit de la fin juin à la mi-août.

### *Pour plus d'information*

**Pour obtenir des informations complémentaires sur ce projet, nous vous invitons à communiquer avec :**

**Julie Dubé**

Conseillère – Relations avec le milieu  
Direction régionale – Manicouagan  
Hydro-Québec  
135, boul. Comeau  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3B1

Téléphone :  
(418) 294-3687

Télécopieur :  
(418) 294-3304

Courrier électronique :  
dube.julie@hydro.qc.ca